

22 février 2011

## Gaz de Schiste : un choix énergétique injustifié !



Une note socio-économique publiée aujourd'hui par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), montre non seulement que le gaz de schiste n'est pas une source d'énergie "propre", mais son exploitation privera également le trésor public de 50 millions de dollars canadien par an et n'assurera pas l'indépendance énergétique du Québec.

« Si on se lance dans l'exploitation des gaz de schiste, on peut dire tout de suite dire au revoir au protocole de Kyoto. En effet, si le Québec atteint les objectifs de 2012 en diminuant ses émissions de gaz à effets de serre de 6 % par rapport à 1990, l'implantation de l'industrie du gaz de schiste viendra annuler ce progrès. D'ailleurs, les émissions de l'industrie correspondent à plus de deux fois et demie les réductions et évitements d'émissions de GES annoncés par le gouvernement dans le secteur industriel d'ici 2012 » affirme Laura Handal, co-auteure de la note.

À cette pollution atmosphérique s'ajoutent des enjeux importants autour de l'épuration de l'eau. Selon les évaluations de l'IRIS plus de 23 millions de litres d'eau devront être épurés chaque année pour les besoins reliés à l'exploitation de cette ressource. Pourtant, dans les régions administratives concernées par l'exploitation des gaz de schiste, la capacité d'épuration des eaux est uniquement de 1,4 million de litres selon le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Selon le Ministère du Développement durable et des Parcs (MDDEP), la quantité d'eau nécessaire varie entre 8 et 35 millions de litres par opération de fracturation. Les puits sont fracturés huit fois en moyenne ; dans certains cas, ce nombre peut s'élever jusqu'à 17 fracturations par puits. Le taux de récupération des eaux injectées se situe autour de 50 %, et on ne recycle, aux dires mêmes de l'APGQ, qu'environ 80 % des eaux récupérées.

« Pour hériter de tous ces problèmes, le gouvernement amputera ses recettes de 50 M\$ par année », lance Bertrand Schepper, également co-auteur de la note. « Quand on tient compte à la fois des impôts et des redevances qui seront perçues, mais aussi des dépenses importantes en crédit fiscaux et en infrastructures publiques qu'occasionnera l'industrie, on se rend compte que le bilan complet est loin d'être positif pour le Québec. Comme nous n'avons pas pu évaluer les coûts de certains crédits d'impôt, comme celui pour les actions accréditives et comme nous ignorons le montant des potentielles subventions offertes par le gouvernement dans le futur, nous pouvons affirmer que notre évaluation des coûts du gaz de schiste est très conservatrice », ajoute le chercheur à l'IRIS.

Enfin, les chercheurs remettent en question l'idée selon laquelle l'exploitation des gaz de schiste contribuerait à accroître l'indépendance énergétique du Québec. « Le faible rendement énergétique (REI) de l'exploitation du gaz de schiste entre en contradiction avec les objectifs du gouvernement en matière d'indépendance énergétique. Dans le cas du gaz de schiste, on ne tirera qu'entre une et deux unités d'énergie par unité d'énergie dépensée dans sa production. Si l'on vise réellement une autosuffisance en énergie, pourquoi ne pas privilégier l'exploitation de filières à moindre coût énergétique et s'assurer ainsi de la pérennité de l'ensemble des ressources en énergie de la province? », peut-on lire dans la note socio-économique.

## **Gaz de schiste : une filière écologique et profitable pour le québec ?**

En 2010, le gouvernement québécois et l'industrie gazière se sont lancés dans le développement du gaz de schiste – une forme de gaz naturel – en vantant les mérites de cette filière énergétique. La présente note démontre que ce choix énergétique n'est pas justifiable dans une perspective de lutte aux changements climatiques ni d'indépendance énergétique. De plus, elle révèle que cette filière comporte d'importants risques pour la santé publique en cas de contamination des eaux par des rejets industriels. Enfin, cette note fait valoir que l'État québécois perdra dans ce projet énergétique bien plus d'argent qu'il n'en gagnera, entre autres dû à l'ampleur des dépenses fiscales et d'infrastructures publiques allouées à l'industrie.